

Sommaire

Page 1

✘ **Éditorial**

- *Agir sur les causes du réchauffement climatique et organiser la résilience.*

Page 2

✘ **Réchauffement climatique**

- *Climat : +0,5 degré ?
Bonjour les dégâts !*

Page 3

✘ **Transition énergétique**

- *Sortir du tout-automobile est devenu une urgence.*

✘ **Aménagement**

- *Coulée verte des Joncs-Marins.*

Page 4

✘ **Économie circulaire**

- *Bientôt un atelier-vélo avec l'ADEMUB au sein de la « Boîte à Graines ».*

✘ **Gestion de l'eau**

- *Eau publique : Suez fait de la résistance*

Page 5

✘ **Aménagement**

- *Projet de territoire : un pari sur l'avenir.*

- *Une grande ferme et trois AMAP sur la Base en 2020.*

Page 6

- *L'ADEMUB reçoit les Ailes d'Or.*

- *Assemblée générale 2019.*

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19/11/2002)

Directeur de publication : Gilles Lecatre

Rédacteur : Hubert Anquetin

Imprimerie Lefèvre

16 rue Denis Papin / ZA des Montatons
91240 Saint-Michel-sur-Orge

ISSN : en cours

L'ADEMUB vous présente ses meilleurs vœux pour 2019 !

Éditorial

AGIR SUR LES CAUSES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ORGANISER LA RÉSILIENCE

Dans la continuité de sa démarche vers une transition écologique réussie, au terme de son programme de trois années sur **l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage**, l'ADEMUB a décidé de lancer une nouvelle campagne de sensibilisation et d'informations sur le **dérèglement climatique**. Comment lutter efficacement ? Dans un premier temps permettre à tous de mieux appréhender les questions liées au climat, et voir les types d'actions à développer, à planifier, qui contribueront à notre adaptation à ce monde qui vient.

Tout d'abord quelques bases. Le manteau atmosphérique qui entoure notre planète, l'air que nous respirons, est composé de gaz dont certains retiennent la chaleur du soleil. Ce sont les fameux **gaz à effet de serre (GES)**. Les spécialistes en dénombrent une quarantaine mais nous ne citerons ici que les principaux, d'origine humaine. On en retiendra quatre. Le premier : le **dioxyde de carbone** ou **gaz carbonique** (CO₂) atteint aujourd'hui une concentration dans l'air jamais atteinte depuis des millions d'années, et reste dans l'atmosphère une centaine d'années. Le deuxième : le **méthane** (CH₄) de concentration fortement augmentée reste dans l'atmosphère une douzaine d'année (28 fois plus réchauffant que le CO₂). Le troisième : le **protoxyde d'azote** (N₂O) de concentration fortement augmentée avec le trafic routier et la fertilisation azotée des sols, **puissant gaz à effet de serre** (298 fois plus réchauffant que le CO₂). Le quatrième : **l'ozone** (O₃), d'odeur caractéristique, se forme à partir des oxydes d'azote (NO_x) quand existe un fort ensoleillement ; on parle alors de « pic d'ozone ». Il provient essentiellement de la combustion d'énergies fossiles.

Ces **GES** sont en constante augmentation, et provoquent, par effet de serre, une augmentation du réchauffement de la planète. Et plus il y a réchauffement, plus il y a production de GES. Et la machine risque de s'emballer. Ce réchauffement, mesuré par tous les spécialistes, entraîne un dérèglement des différents climats de notre planète avec, pour conséquences, des sécheresses, des incendies, des inondations, des cyclones... et leurs corollaires : famines, conflits et migrations des populations les plus vulnérables. L'ONU prévoit un milliard de réfugiés climatiques d'ici à 2050.

Alors que faire ? Surtout ne pas tout attendre des États. Pour chacun d'entre nous, solidairement et selon ses moyens, il y aura, dans tous les domaines de la vie courante, des efforts à consentir. C'est donc avec des propositions d'actions concrètes que l'ADEMUB reviendra vers vous prochainement. Ne pas perdre de vue que la priorité majeure pour notre humanité est la préservation de l'environnement, que cela concerne chacun de nous. Et que chacun de nous peut agir.

Une première information sous forme de débat public aura lieu à l'issue de notre prochaine assemblée générale qui se tiendra le samedi 16 février prochain, salle Barran. Nous invitons nos adhérents à venir nombreux et nos lecteurs à participer avec eux.

CLIMAT : +0,5 DEGRÉ ? BONJOUR LES DÉGÂTS !

En octobre 2018, le Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (Giec) a publié un rapport répondant à deux questions liées au réchauffement climatique :

- quelles mesures prendre pour tenir l'engagement d'une augmentation moyenne de la température limitée à +1,5 degré en 2050 par rapport à la période préindustrielle ?
- et, en cas d'échec, quelle serait la différence d'impact entre +1,5 et + 2 degrés ? sachant que dès 2015, les « décideurs » subodoraient que l'effort pour tenir le 1,5° préconisé, serait difficile à tenir.

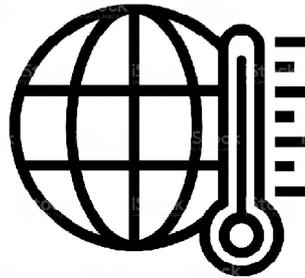
D'évidence, il y a aujourd'hui un consensus des scientifiques : les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine causent un changement climatique massif, plus rapide que n'importe quel changement climatique antérieur dont on a identifié la trace dans la géologie. Rappelons que même si la majorité des États respectaient leurs engagements pris à la COP 21, la planète pourrait se réchauffer de **3 °C d'ici à la fin du siècle**.

Notre marge réelle est donc faible : l'augmentation est dès aujourd'hui de 1 degré. Il faudrait donc s'en tenir à +0,5 degré pour les 30 prochaines années. Pour y parvenir, le maximum de nos émissions de GES devrait être atteint en 2020. Ce qui fait que avec dépassement nul ou **limité de 1,5°C**, les émissions mondiales nettes de CO₂ anthropogéniques diminueraient d'environ **45% d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2010** pour atteindre le zéro absolu vers 2050. Pour limiter le réchauffement climatique à **moins de 2°C**, les émissions de CO₂ devraient diminuer d'environ **25% d'ici à 2030** dans la plupart des trajectoires et atteindre un « zéro absolu » vers 2070.

Mais sur 300 scénarios analysés par le Giec, seuls 90 permettent de rester en dessous de 2 degrés et seuls **4 permettent de tenir l'objectif de +1,5 degré**. Plusieurs de ces scénarios s'appuient sur la **bioénergie avec captage et stockage du carbone**. Or il est très difficile aujourd'hui d'estimer la viabilité de ces techniques, utilisées à grande échelle, ni le risque de mise en compétition avec les usages alimentaires

des sols (cas du stockage au moyen des végétaux).

Globalement, les solutions analysées sont techniquement possibles, certaines déjà prescrites par les environnementalistes, mais leur mise en



œuvre sur 30 ans, à un rythme et avec une ampleur sans précédent, relève de l'économie de guerre.

Et c'est faire abstraction des contingences politiques. Ainsi les dernières mesures prises en 2017 et 2018, contrairement aux objectifs de 2015 (Accord de Paris), ont eu pour effet une augmentation des émissions de GES.

Enfin rappelons que l'objectif le plus optimiste (+1,5 degré, en moyenne) s'accompagnerait quand même de dégâts en matière de biodiversité et certaines régions dépasseraient les 3 ou 4 degrés. Le réchauffement va



probablement atteindre +1,5 °C entre 2030 et 2052.

Si l'élévation de température moyenne est de 2°, l'impact sera encore supérieur : sécheresse et inondations, réduction de la biodiversité, impact sur la pêche et l'aquaculture, acidification et niveau des océans, dégel du pergélisol, réduction des disponibilités alimentaires, expansion des maladies

épidémiques, impact sur les systèmes humains...

Tenir le 1,5° en 2050, nécessiterait d'investir **2,5% du PIB mondial dans la transition énergétique d'ici à 2035**. Un tel effort implique un risque en termes d'« acceptabilité » bien que cela ne soit pas en conflit avec une politique de développement soutenable et d'éradication de la pauvreté. Il y aurait convergence d'objectifs. Le Giec préconise une coopération internationale pour faciliter la mise en œuvre des solutions. Il importe de consentir des efforts au plus tôt. Plus on tarde, plus l'ampleur des défis techniques et leur simultanéité, risquent d'être insurmontables, avec notamment un risque d'escalade des coûts pour y parvenir.

En conclusion et au-delà de ce que le rapport du Giec énonce, **chacun doit comprendre les conséquences pratiques du changement climatique**. Notre corps peut supporter quelques degrés de plus, mais les « services » gratuits que la nature nous fournit, dont les plus essentiels, seront moins productifs.. Les conséquences sont prévisibles : pénurie alimentaire endémique, multiplication des conflits pour accéder aux ressources, déplacements massifs de population...



Et la pénurie alimentaire ne concernerait pas seulement des pays lointains : **la sécheresse de 2018 a divisé par deux la production céréalière en France**. Cela impacterait le prix des produits de base durablement dans un monde peuplé de 10 milliards d'humains.

SORTIR DU TOUT-AUTOMOBILE EST DEVENU UNE URGENCE !

Dérèglement climatique, transition énergétique, résilience... Ces trois mots traduisent bien l'urgence à laquelle nous sommes confrontés... et notre capacité ou non à y faire face.



La part prépondérante des déplacements (41%), et principalement de ceux des véhicules automobiles, dans les émissions de gaz carbonique nous conduit à prendre des mesures drastiques pour réussir la transition. **Il faut d'urgence sortir du tout-automobile.**

Parmi les modes alternatifs, surtout pour les petites et moyennes distances, **le vélo, mode de déplacement écologique, peu coûteux, d'usage facile, convivial et sain, représente un atout majeur.**

Or, en ce domaine, la France est très en retard. Notre pays vient en avant-dernière position pour la pratique du vélo parmi les 27 membres de l'Europe (dont tous ne sont pas des pays plats et sans pluie !). Une honte !

L'année 2019 sera-t-elle celle du sursaut ? Nous l'espérons en tout cas si les projets en cours voient le jour et se développent. Ça bouge à tous les niveaux.

Au niveau national devrait être débattu et adopté ce printemps le projet de **Loi d'orientation sur les mobilités (LOM), avec son PLAN VÉLO.** Très attendu par les associations, les entreprises, les collectivités et la société civile, ce premier plan vélo français réellement crédible (200 M€/an pendant 3 ans) devrait nous donner les moyens de faire bondir en avant les investissements dans notre pays. Celui-ci sera relayé à tous les niveaux par les collectivités, les entreprises, les établissements scolaires, les associations.

Au niveau régional, où 44 M€ ont été investis depuis 2016, le plan vélo de 2017 vise le triplement de la pratique d'ici à 2021 avec 1 million de déplacements/jour. Un appel à projets a été lancé en 2018 afin de mobiliser les territoires et leurs acteurs (collectivités, entreprises, associations). À noter : le développement attendu des Véligo dans toutes les gares d'Île-de-France. Et Paris veut multiplier par deux ses itinéraires cyclables d'ici à la fin de l'année.

L'Essonne aura aussi son plan vélo. Il s'agit de définir, puis d'aménager les itinéraires structurants du département, essentiellement sur les routes départementales. Gros travail dans lequel la Fédération pour les circulations douces en Essonne (FCDE) dont l'ADEMUB prend une part très importante en raison de sa bonne connaissance du terrain. Budget prévu, 12 M€ en 3 ans.

Au niveau local, nous attendons avec une certaine impatience la mise en place du schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) de Cœur d'Essonne, en souffrance depuis plus d'un an. Là encore, l'ADEMUB n'a pas ménagé sa peine.

Reste Brétigny, notre Ville, qui fait un peu figure de pionnière avec ses zones 30, ses doubles sens cyclables, ses arceaux de sécurité et ses bandes cyclables. Mais nous ne sommes qu'au milieu du gué. Il y a encore beaucoup à faire et même des choses à changer. Bref, du pain sur la planche pour la nouvelle année qui commence.

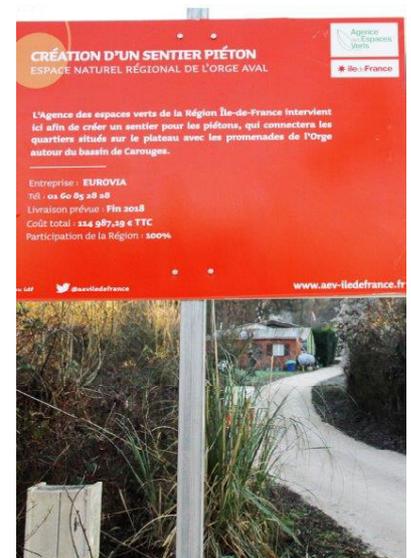
COULÉE VERTE DES JONCS MARINS

L'ancien chemin rural de la Côte de Valorge, hier envahi, vient d'être sorti de l'oubli et reprend vie dans le cadre de l'aménagement d'une coulée verte jusqu'à la vallée de l'Orge.

Partant du chemin de la Marinière pour traverser la zone boisée, et déboucher ensuite sur la route de Valorge, puis les bords de l'Orge, ce chemin a été rouvert à l'initiative de la municipalité en collaboration avec la Région Île-de-France. Il offre aujourd'hui un plus large espace de découverte de la nature et de la biodiversité, aux amateurs de balades à pied, à vélo ou autres véhicules non motorisés.

Pour l'ADEMUB, cette initiative présente un certain intérêt, et donne ici l'occasion de rappeler que l'Espace Naturel des Joncs Marins, indispensable à notre agrément et à notre santé, attend toujours une meilleure protection contre les agressions multiples qu'il subit : déboisements sauvages, occupations et constructions illégales, installations de caravanes, dépôts sauvages ...). Une accélération de la procédure conduisant à la maîtrise du foncier est indispensable.

Gageons qu'une plus large ouverture au public participera à la protection du site.



PROJET DE TERRITOIRE : UN PARI SUR L'AVENIR

Le Conseil communautaire de Cœur d'Essonne vient d'adopter son **Projet de Territoire**. L'ADEMUB a participé activement à son élaboration au sein du Conseil local de développement, instance consultative.



Avec les autres associations environnementales de Cœur d'Essonne, nous avons apporté **plus de 100 propositions d'actions**, dont certaines ont été reprises.

Mais tout d'abord qu'est-ce qu'un **projet de territoire** ? C'est un document consensuel qui décrit les grandes « orientations » de développement d'une agglomération. Le mot « orientations » impliquant que ce **Projet** n'a pas de portée réglementaire (*on ne peut pas s'en prévaloir devant un tribunal*) mais qu'il va « influencer » sur tous les documents réglementaires qui le mettront en œuvre : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan d'aménagement et de développement durable (PADD), plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET). On comprend du coup son importance mais aussi ses limites. Même avec un bon projet de territoire, nous devons rester très vigilants et nous ne devons pas oublier qu'il n'est pas rétroactif : il n'influe pas sur les projets engagés.

Ainsi le projet de territoire affirme vouloir « **Maîtriser l'urbanisation pour limiter l'étalement urbain (...)** s'engager à **maintenir les espaces agricoles et soutenir les exploitants existants (...)** Éviter la **consommation d'espaces agricoles sauf pour les projets déjà programmés et connus** ».

Ainsi, **Cœur d'Essonne a consommé 85 hectares de terres agricoles** depuis 2012 et **l'urbanisation s'est accrue de 136 ha (dont 24 ha à Brétigny)**.

Et nous savons que plusieurs centaines d'hectares sont encore « dans les tuyaux ». Sur ce point il y a un risque que ce projet de territoire n'engage pas vraiment les élus d'aujourd'hui mais ceux d'après-après-demain. **L'ADEMUB demande un effort de rationalisation des projets urbains prévus.**

Au moins, ce projet de territoire existera ! Les thématiques du développement soutenable et de l'économie circulaire y seront très présentes au détriment des lieux communs habituels sur le développement économique à tout prix (par exemple la fiche « *Exiger l'exemplarité pour toute nouvelle implantation stratégique d'entreprises* »). On regrettera qu'il offre peu de pistes pour l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial. **La mutation vers une agriculture bio et de proximité est affirmée et le plan « Sésame », annoncé depuis peu, semble la concrétiser.** Mesurons aussi l'enjeu : avant 2025, 35 des 50 agriculteurs de l'agglomération partiront à la retraite et, de ce fait, une petite révolution agricole est possible. Y parviendra-t-on ?

UNE GRANDE FERME ET TROIS AMAP SUR LA BASE EN 2020

Depuis le lancement de l'idée d'une **Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)** à Brétigny lors de notre **AG de février 2018**, les choses ont bien avancé.

Aujourd'hui, la Ferme de l'Envol achève de mettre au point son organisation sous forme coopérative, 50 hectares en polyculture/élevage agrobiologique dans un premier temps.

Trois AMAP y prendront place, dont la « nôtre » qui vient de se constituer en association sous le nom de « **AMAP du BLUTIN** ». Tout cela devrait démarrer début 2020.

Il reste donc à l'AMAP du Blutin une petite année pour fixer la nature des relations avec les maraîchers, eux-mêmes organisés en SCOP, mettre en place son organisation et planifier la production et la distribution de légumes. Chacun des amapiens étant invité à mettre la main à la pâte pour la réussite de ce grand projet appelé à préfigurer l'agriculture de demain. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation par notre site « www.ademub.asso.fr » et par la « page ADEMUB dans Facebook ».

N.B. : pour joindre l'AMAP du Blutin :
Pascal COSSOUX : 06 10 43 70 33 ou
pcossoux@free.fr



L'ADEMUB REÇOIT LES « AILES D'OR »



La Mairie de Brétigny-sur-Orge a institué « les Ailes d'Or » pour récompenser les membres (sportifs ou encadrants) des associations sportives pour leur engagement. Depuis peu la municipalité a décidé d'étendre cette distinction aux membres des associations socio-culturelles.

C'est ainsi que l'ADEMUB a été l'une des associations qui a reçu les « Ailes d'Or » de la Ville de Brétigny-sur-Orge lors de la cérémonie qui a eu lieu à Maison Neuve le 19 octobre 2018.

« Cette distinction est un honneur et une reconnaissance pour tout le travail accompli » a dit Gilles Lecatre, président de l'ADEMUB, dans le discours qu'il a prononcé en rappelant les principaux domaines d'action de notre association. Il a bien précisé que la motivation de son action est de « **rendre notre cité plus saine, plus conviviale et plus vivante** ».

Si nous n'étions que quelques-uns sur le podium pour la remise des « Ailes d'Or », cette récompense s'adresse à vous tous, adhérentes et adhérents, qui permettez de réaliser tout ce travail.

Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'ADEMUB

Le samedi 16 Février 2019 à 14h15

Salle BARRAN

Ordre du jour :

- Lecture et discussion des rapports moral et d'activité, financier et d'orientation.
- Approbation des comptes de l'année 2018.
- Budget prévisionnel 2019 et fixation des cotisations 2020.
- Votes
- Renouvellement partiel du conseil d'administration

À 16h30, à l'issue de l'Assemblée générale,

Débat public

**Thème : le dérèglement climatique, ses causes
et ses conséquences.**

**Comment être résilient face à ces phénomènes qui
mettent en danger la vie sur notre planète ?**

**Intervenant : Christophe PIETRAS
Ingénieur de recherche CNRS au
Laboratoire de Météorologie Dynamique.
Responsable technique de l'Observatoire SIRTa de
l'Institut Pierre Simon Laplace.**

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2019

Tarifs actuels de cotisation annuelle : simple : 15 euros - couple : 22 euros - petit budget : 8 euros - soutien : 35 euros (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux adhérents des associations de défense de l'environnement)

ADEMUB - Président : Gilles LECATRE - Siège : 30 avenue Lucien Clause - 91220 Brétigny-sur-Orge

Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2019. Ci-joint ma cotisation de Euros

(chèque à l'ordre de l'ADEMUB envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 06 80 54 38 85 ou 01 60 84 19 10

